



Membres de l'Alliance du Trèfle au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



COMMISSION HANDICAP

Le 19 juin 2018

L'administration était représentée par Williams CAMPOS SUAREZ, Adjoint à la Cheffe du SRH

L'alliance CFTC- CGC était représentée par Christine KLICH

Bilan 2017 – 2018 des actions menées

Bilan

En mai 2018, l'établissement comptait 45 agents en situation de handicap déclarés en tant que BOE¹, soit 4,18% d'emploi direct calculé sur la base de l'effectif total au 01/01/2017. (Rappel : le taux légal est de 6% d'emploi direct et indirect et si celui-ci n'est pas atteint FranceAgriMer verse une contribution financière au FIPHFP²)

La répartition des agents en situation d'handicap se répartit comme suit :

Par genre	29 femmes 16 hommes
Par catégorie	10 agents de catégorie A 28 agents de catégorie B 7 agents de catégorie C
Par affectation géographique	27 agents au siège 20 agents dans les services territoriaux

Poursuite des actions menées en matière de recrutement

- Recrutement par la voie contractuelle : 1 agent.
- Adhésion à club FACE³ facilitant la rencontre entre personnes handicapées et employeurs.
- Enquête individuelle de recensement.

Prise en charge financière dans le cadre de compensation technique et matérielle

- Financement de matériels adaptés : prothèses auditives, fauteuils et accessoires ergonomiques
- Aménagement des postes de travail : communication à distance pour les personnes sourdes ou malentendantes,

¹ BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

² FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

³ FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion

- Aménagement du temps de travail : octroi du télétravail pour 12 agents
- Partenariat avec les entreprises du secteur protégé CAT⁴ et ESAT⁵. La prestation est déclarée au FIPHFP et permet une baisse de la contribution.

Prise en charge financière par le CAS HORIZON

Le calcul des aides est aménagé si l'agent est en situation de handicap

- Octroi des chèques vacances
- Octroi de CESU

Suivi des orientations 2018 - 2022

Plusieurs actions vont être mises en place afin d'être au plus près de 6% d'agents en situation de handicap à FranceAgriMer.

L'alliance CFTC - CGC vous rappelle que les médecins de prévention, l'infirmière (à Montreuil), l'assistante sociale et le référent "handicap" de FranceAgriMer sont à votre disposition pour vos démarches pour l'obtention de la RQTH⁶. Cette reconnaissance peut vous permettre de bénéficier d'aide matérielle et financière.

L'alliance CFTC - CGC veille à ce que les agents en RQTH suivent la même évolution de carrière que les autres.

L'alliance CFTC - CGC reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les difficultés que vous rencontrez

Procédure incendie

L'alliance CFTC - CGC s'associe à la demande d'une procédure pour l'évacuation des agents en situation de handicap (même temporaire comme un pied cassé).

La charte relative à l'emploi des travailleurs handicapés à FranceAgriMer du 20 octobre 2017 et la plaquette handicap du 26 juin 2017 sont disponibles sur l'intranet de FranceAgriMer / Accueil / Travailler ensemble.

Comment effectuer une demande d'aide financière est disponible sur l'intranet de FranceAgriMer / Accueil / Ressources Humaines / Fiches

Vos représentants :

- ✓ **Pour la CFTC** : Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18 (catherine.tomasso@franceagrimer.fr) et Christine KLICH 01 73 30 21 18 (christine.klich@franceagrimer.fr)
- ✓ **Pour la CGC** : Olivier POUSSIN, 06 77 88 97 64 (olivier.poussin@efa-cgc.com)

⁴ CAT : Centre d'Aide par le Travail

⁵ ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

⁶ RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé